



Projet de Filialisation IT Grandes et petites manoeuvres Les masques tombent chez Total

Ces dernières années, se succèdent réorganisations, cessions, érosion des droits des salariés au travers des évolutions apportées à la réglementation. Les salariés subissent ces changements et sont interpellés par l'impuissance de leurs représentants à les contrecarrer. La CGT a sa propre analyse de la situation.

La CGT s'interroge sur les actions menées par certains !

Lors du CE du 26 mars de Pau, concernant la filialisation IT, la Direction, bien que n'ayant pas répondu à toutes les questions, a considéré que le CE avait remis un avis et continue à refuser d'amender son projet, et ce malgré la mobilisation des salariés et le résultat des expertises demandées par les instances du personnel.

Seuls la CGT, le Sictame et FO ont voté d'aller en justice contester la filialisation, les transferts de contrat de travail automatique, etc... Ils continueront ensemble à défendre l'intérêt des salariés.

Pourquoi la CFDT et la CFE-CGC ne veulent pas s'emparer des procédures légales existantes, collectivement et inter-syndicalement, qui sont les seuls moyens efficaces avec la mobilisation du personnel pour contrecarrer les projets nocifs de la Direction ?

Pour la CGT, une intersyndicale soudée est une arme efficace pour défendre les droits des salariés. La CFDT et la CFE- CGC viennent de lui porter un coup fatal. Les salariés apprécieront !

La CFDT, comme la CFE-CGC, tout en rendant un avis négatif sur ce dossier, ne veulent pas, en réalité, se donner les moyens de contrer le projet de filialisation.

Manœuvre sournoise afin de laisser croire aux salariés qu'ils sont opposés au projet alors qu'en fait ils donnent leur aval à la Direction pour le lancer en l'état !

Ne soyons pas dupes : une fois mis en place, ce projet ne pourra être modifié qu'à la marge s'il y a négociation.



Vos idées sont force de proposition... venez nous en parler....

Vous pouvez compter sur  Total UES Amont-Holding

Centre Scientifique & Technique Jean Féger - F017 - Av. Larribau - 64018 PAU Cedex

Tour Coupole - 2 place Jean Millier - 04D10 - La Défense 6 - 92078 PARIS La Défense Cedex

Pole Etude Recherche Lacq (PERL) - Pole Economique 2 - BP47 - 64170 LACQ

☎ 05.59.83.60.43/68.21 ☎ 05.59.83.58.11

☎ 01.47.44.45.01/20.53 ☎ 01.47.44.27.17

☎ 05.59.67.38.09 ☎ 05.59.67.37.95

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Merci de ne pas laisser ce tract sur les plateaux de la cantine : le lire avant de le jeter dans les poubelles appropriées



Des constats alarmants

Ce n'est pas la première fois que ces organisations Syndicales facilitent les projets de la Direction. Les exemples récents sont nombreux...:

✚ **TOTALGAZ** : alors que la cession n'est pas officiellement annoncée, la CFDT propose déjà à la Direction de négocier !

✚ **TIGF** : la CFDT a cassé l'intersyndicale et a négocié directement les conditions de la cession sans tenir compte de l'avis des salariés réunis en assemblée générale.

✚ **TEPF** : l'accord de clôture signé par la CFDT prive de tout droit de représentation les 500 salariés encore au statut TEPF.

✚ **Individualisation des salaires** : La CFDT a voté contre la proposition du CCE sur le constat d'entrave de la Direction tout en donnant un avis négatif : un non sens...Elle a même dit : "la CFDT ne s'associera jamais à un vote concernant une entrave"

La Direction a eu de nouveau les mains libres !

La CFE-CGC, porteuse au départ de la proposition du CCE, votera in fine contre également ...

L'Individualisation n'est pas anodine. Les expertises récentes ont montré qu'elle était en cause dans les suicides des salariés notamment à France Telecom.....inter-syndicalement, nous aurions pu peser.

✚ **NAO** : depuis plusieurs années, l'augmentation générale accordée par la Direction est quasiment identique à la proposition initiale de la CFDT...

✚ **CCE** : en décembre 2011, seules 4 voix sur 12, dont les 2 de la CGT, ont approuvée l'embauche d'une salariée, alors CDD, au CCE : celle-ci est donc "remerciée". Après plus de 10 ans en contrats successifs dans l'entreprise, elle se retrouve au chômage et décide d'aller devant la justice. Soutenue par la CGT, elle obtient gain de cause et Total est condamné à la requalifier en CDI depuis 2008.

✚ **RAPMI** (règles d'expatriation) : le CCE, grâce à un vote majoritaire CGT et Sictame, CFDT et CFE-CGC ayant voté contre, a pu faire valoir les droits des salariés par voie de justice sur l'application de ces règles en filiales : la Direction, contrainte, a du négocier.

La CGT déplore que certains syndicats agissent de la sorte et fassent des autres Organisations Syndicales leurs adversaires.

La CGT souhaite un retour à la raison et à un fonctionnement plus vertueux et plus respectueux des salariés.

Ne nous trompons pas de combat.

Seul l'intérêt des salariés doit guider les représentants du personnel face aux attaques incessantes de la Direction.

Retrouvez nos expressions sur ces sujets sur votre site CGT



ep.cgt-total.org et laissez y vos commentaires